

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORD**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.040

L'An deux Mille Dix, le 29 Janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 janvier 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 janvier 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par Mme PELLET
Mme CHABANEAU représentée par M. GONZALEZ
M. LABIA représenté par M. GIRAUD
Mme BOURDEAU représentée par M. MERLE
M. CAU représenté par M. COASSIN
Mme DUMAS représentée par M. LE GUEUT
M. FILOCHE représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme LEFÈBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. PRUDENCIO représenté par M. CHABASSE
M. RICH représenté par Mme CROUÉ
M. STOFFAËS représenté par Mme PELTIER

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRÉS D'HAÏTI

RAPPORTEUR : M. le Député-Maire

VOTE : UNANIMITE

Suite aux graves conséquences du séisme dévastateur qui a frappé le peuple haïtien le mardi 12 janvier 2010, je vous propose de venir en aide aux sinistrés particulièrement touchés par cette catastrophe et de le faire en liaison avec l'Association des Maires de France, qui recommande d'utiliser le Centre de crise du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, dans le but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € aux sinistrés d'Haïti, ce qui correspond à la moyenne des aides attribuées par des villes comparables à Royan.
- de mandater cette somme par l'intermédiaire du fonds de concours mis en place par le Centre de crise du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, ouvert aux collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} février 2010

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN